



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
des Vallées de la Brayne  
et de l'Anille

10 rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers Communautaires

## CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Saint-Calais, Le 18 septembre 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion de Conseil Communautaire qui aura lieu le :

***Jeudi 26 septembre 2024 à 19h30***  
***Salle polyvalente – 72120 VAL D'ETANGSON (Evaillé)***

### Ordre du jour :

#### 1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 1.1 – Modification statutaire relative aux transports collectifs des enfants
- 1.2 – Modification délibération transports collectifs
- 1.3 – Modification de l'intérêt communautaire
- 1.4 – Programme d'accompagnement des maisons d'assistants maternels (MAM) – Attribution de l'accord-cadre
- 1.5 – Contrat pour la maintenance du parc informatique
- 1.6 – SYVALORM : rapport annuel 2023
- 1.7 – Bilan d'activité CCVBA 2023
- 1.8 – Attribution d'une subvention à l'association du Muséotrain de Semur-en-Vallon
- 1.9 – Nomination des membres au COPIL SCOT du Syndicat du Pays du Perche Sarthois
- 1.10 – LEADER - Désignation des représentants au Comité de Programmation LEADER

#### 2. AFFAIRES FINANCIERES

- 2.1 – Engagement partenarial avec la direction départementale des finances publiques 2024-2027
- 2.2 – Admissions en non-valeur et créances éteintes
- 2.3 – Décisions modificatives
- 2.4 – Cotisation foncière des entreprises – Modification du montant de base servant à l'établissement de la cotisation minimum
- 2.5 – Taxe sur les surfaces commerciales – Fixation du coefficient multiplicateur
- 2.6 – Cotisation Foncière des Entreprises - Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A dans une zone France Ruralités Revitalisation
- 2.7 – Cotisation Foncière des Entreprises - Exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires
- 2.8 – OPAH : Attribution de subventions aux particuliers

### 3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 – Protection Sociale Complémentaire : Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents
- 3.2 – Autorisation Spéciale d’Absence
- 3.3 – Création d’un poste d’auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet et suppression d’un poste de même grade à 24h hebdomadaire
- 3.4 – Création d’un poste d’éducateur de jeunes enfants à temps non complet à raison de 28h hebdomadaire et suppression d’un poste de même grade à temps complet
- 3.5 – Création d’un poste non permanent d’éducateur de jeunes enfants à temps non complet à raison de 28h hebdomadaire pour besoin occasionnel du 01/10/2024 au 31/01/2025
- 3.6 – Création d’un poste permanent à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaire avec mission d’assistant(e) auprès des enfants à compter du 01/02/2025

### 4. DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

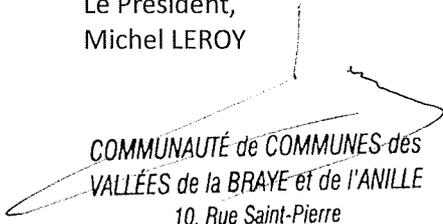
### 5. INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Questions et informations diverses.

Comptant vivement sur votre présence,

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président,  
Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS